

Mme La Rectrice de l'Académie de Bordeaux
Mme Le DASEN de Gironde

Objet : Indemnités des Maitres d'Accueil Temporaires (MAT)

Bordeaux, le 24 février 2023

Madame La Rectrice,
Madame la Directrice Académique,

Nous venons d'être alertés par des adhérent.e.s actuellement MAT au sujet de leurs indemnités.

Deux points attirent notre attention :

- 1 - retard de paiement
- 2 - indemnités divisées par 3

1. Les MAT ont reçu des étudiants dès le mois de septembre et ne sont toujours pas payés ce jour. Nous regrettons ce dysfonctionnement et souhaiterions que le paiement de ces indemnités soit effectué rapidement.

2. A ce jour, certains ont touché l'équivalent de 50€ bruts par stagiaire reçu alors que les textes prévoient 150 euros par étudiant.

De fait, nous vous alertons sur la problématique de non respect des sommes légalement prévues. Ainsi, pour rappel, *l'arrêté du 7 mai 2012 prévoit une fourchette comprise entre 100 et 800€ pour la rémunération des actions de tutorat. Le taux de rémunération du tutorat d'un SOPA est fixé dans ce cadre à 150€ par étudiant.*

Le versement intervient en une seule fois après service fait sans proratisation de son montant en fonction de la durée et des modalités d'organisation du stage (groupé ou filé). Dans l'hypothèse où un même enseignant est chargé du suivi de plusieurs stages au cours de l'année scolaire, chacun des stages ouvre droit au versement d'une indemnité au taux précité. Circulaire du 10/10/2014

Avant d'entamer les démarches habituelles de recours, nous pensons de notre devoir d'organisation syndicale de pointer ce dysfonctionnement qui doit sans doute résulter d'une interprétation erronée des textes.

Nos collègues assurent leur mission de formation, aussi leur juste rémunération doit être une préoccupation nécessaire et devrait pouvoir déboucher sur une régularisation rapide.

En l'état, l'accueil des stagiaires risque de s'interrompre et connaissant votre attachement à la qualité de la formation des jeunes collègues, nous espérons que vous permettrez diligemment la résolution de la situation.

Dans l'attente d'un prochain échange à ce sujet, veuillez agréer, Madame La Rectrice, Madame la Directrice Académique, l'expression de nos respectueuses salutations syndicales.

Emmanuel Ruellan
Secrétaire Adjoint Sgen-CFDT Aquitaine